



LOCATION DE GOBELETS RÉUTILISABLES



... Comment ça marche ?

- 1 Contactez au plus tôt l'**ESAT** (Établissements et Services d'Aide par le Travail), pour réserver le nombre de gobelets souhaités.
- 2 Récupérez les gobelets et signez la convention avec l'**ESAT** situé sur la Zone Industrielle de Louzy.
- 3 C'est le jour « J » : si vous le souhaitez, pensez à instaurer une consigne lors de votre manifestation (*voir ci-contre*).
- 4 Retournez ensuite les gobelets sales à l'**ESAT**, 3 jours maximum après la manifestation, afin qu'ils soient lavés.
- 5 Vous recevrez ensuite une facture éditée par la **Communauté de Communes du Thouarsais** en fonction du nombre de gobelets empruntés et rendus.

Communauté de Communes du Thouarsais
46 rue de la Diligence
79100 SAINTE-VERGE
05 49 66 68 68
moinsdedechets@thouars-communaute.fr

ESAT
ZI de Louzy
16 rue petit Rosé
79100 LOUZY
05 49 66 67 93





LOCATION DE GOBELETS RÉUTILISABLES



Comment ça marche ?

- 1 Contactez au plus tôt l'**ESAT** (Établissements et Services d'Aide par le Travail), pour réserver le nombre de gobelets souhaités.
- 2 Récupérez les gobelets et signez la convention avec l'**ESAT** situé sur la Zone Industrielle de Louzy.
- 3 C'est le jour « J » : si vous le souhaitez, pensez à instaurer une consigne lors de votre manifestation (*voir ci-contre*).
- 4 Retournez ensuite les gobelets sales à l'**ESAT**, 3 jours maximum après la manifestation, afin qu'ils soient lavés.
- 5 Vous recevrez ensuite une facture éditée par la **Communauté de Communes du Thouarsais** en fonction du nombre de gobelets empruntés et rendus.

Communauté de Communes du Thouarsais
46 rue de la Diligence
79100 SAINTE-VERGE
05 49 66 68 68
moinsdedechets@thouars-communaute.fr

ESAT
Zi de Louzy
16 rue petit Rosé
79100 LOUZY
05 49 66 67 93



Comment mettre en place la consigne ?

Une consigne permet de garantir la quantité de gobelets récupérés en fin de manifestation

_Cas n°1 : Bar / buvette

Chaque utilisateur se présentant au bar / buvette sans verre paie une majoration de 1€ sur sa première boisson. Pour toutes les autres commandes, il lui suffit de faire remplir son gobelet au prix de sa consommation.

Lorsque l'utilisateur souhaite rendre son verre, il le dépose au bar et récupère sa caution.

_Cas n°2 : Stand indépendant du bar

La distribution fonctionne avec des tickets ou des jetons. Avant de commander sa boisson, le consommateur se rend au stand « gobelets » ou « vente de tickets / jetons », paie une caution de 1€ et récupère un gobelet.

Ensuite, le fonctionnement est le même que dans le cas n°1.

_Cas n°3 : Aucun stand ni buvette

Dans le cas où il n'y a aucun stand pour tenir une consigne (courses, randonnées...), il est impératif de prévoir la caution en amont et de l'intégrer par exemple aux frais d'inscription des participants.



Astuce

Prévoyez un fond de caisse suffisant en pièces de 1 euro pour pouvoir rendre les cautions à la fin de la manifestation.

Solide et adapté à toutes les boissons chaudes ou froides

- 2 formats de gobelets proposés :
- 600 gobelets de 15 cl
 - 5000 gobelets de 30 cl

Préférable aux gobelets jetables

- Moins de déchets et de gaspillage de matières premières
- C'est la fin des sites jonchés de gobelets à l'issue de l'événement.

Tarifs

- 10€ la caisse de 250 gobelets de 30 cl ou de 15 cl
- 15€ les deux caisses (250 gobelets de 30 cl + 250 gobelets de 15cl)



TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



GASPILLAGE

THOUARSAIS
AGGLOP



